

REGLEMENT DU GRAND JEU ANNIVERSAIRE

Article 1 – Organisation du jeu

La SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION, propriétaire du Centre E.LECLERC de Pont l'Abbé, dont le siège est situé Route de Saint Jean Trolimon 29120 Pont l'Abbé, et dont le PDG est Monsieur Patrick Bellec, domicilié es-qualité audit siège, organise un grand jeu anniversaire afin de fêter son anniversaire du 14 au 24 mars 2018.

Article 2- Conditions de participation

Ce grand jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans et résidant en France Métropolitaine.

La participation au grand jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Ce grand jeu est limité à une participation par jour, pendant toute la durée du jeu.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois par jour pourront être sanctionnés par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot..

La constatation de multiples participations ou de toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera de plein droit la nullité du bon de participation gagnant et l'éventuel gain.

Tous les bons de participation présentant des informations fausses, incomplètes ou illisibles, surchargées ou raturées seront considérés comme nuls et les gains éventuels seront alors annulés de plein droit.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de sa participation sur l'ensemble du jeu.

Il appartient au participant de s'assurer que sa civilité, son nom, prénom, adresse postale, adresse mail, son numéro de téléphone, son âge soient renseignés correctement lors qu'il complète le bon de participation. Dans le cas contraire, son gain ne pourra être attribué.

Aucune participation par téléphone, courrier ou courrier électronique ne sera prise en compte.

Ces bons de participation seront tenus à disposition aux caisses du Centre E.LECLERC de Pont l'Abbé et pourront être obtenus sur simple demande, sans aucune obligation d'achat.

Article 3 – Participation au jeu

Une fois dûment complété le bon de participation sera déposé par le participant au jeu à l'intérieur de l'urne se trouvant sur le podium des lots.

Le tirage au sort du jour, sera annoncé en fin de soirée, à l'heure de fermeture des caisses et le gagnant sera prévenu par écrit par la SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION.

Le bon gagnant sera retiré de l'urne et ne sera remis en jeu que pour le tirage au sort final du bon voyage Salaun, d'une valeur de 2000 euros.

De par sa participation au jeu, chaque gagnant autorise la publication de son nom, de sa photographie dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu auquel il aura participé, sans que cette utilisation puisse donner d'autres droits que le prix gagné.

Conformément à la Loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique et les libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions relatives aux données personnelles le concernant, en s'adressant à la SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION.

La SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION se réserve le droit de trancher tout cas litigieux ou non prévu.

Article 4- Liste des lots

Mercredi 14 mars 2018 :

Téléviseur THOMSON 48FS5003S 122 cm WIFI (349€)

Jeudi 15 mars 2018 :

Tondeuse thermique 46 SPB MTD France (275€)

Vendredi 16 mars 2018 :

Imprimante 3D (359€)

Samedi 17 mars 2018 :

Robot Cuiseur YY3772FG MOULINEX (629€)

Lundi 19 mars 2018 :

Barbecue à gaz Figari TRANSMINE (149€)

Mardi 20 mars 2018 :

Appareil photo NIKON D3400 + Zoom (449€)

Mercredi 21 mars 2018 :

Ordinateur HP 17 pouces (349€)

Jeudi 22 mars 2018 :

Aspirateur DC37C Parquet DYSON (229€)

Vendredi 23 mars 2018 :

Caisse de 12 bouteilles 75 cl Saint Estèphe « Château Petit Bocq » 2014 (231 euros)

Samedi 24 mars 2018 :

Bon voyage SALAUN HOLIDAYS d'une valeur de 2 000 euros

Les lots devront être retirés par les gagnants avant 30 juin 2018 faute de quoi les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot qui restera la propriété de la SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés, ni repris, ni cédés à un tiers.

Ils ne pourront donner lieu au versement en argent de leur valeur par la SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION.

Le gagnant qui renoncerait à son prix, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas, prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5 – Responsabilités

La SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de fait.

La SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu, en cas de fraude.

La SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION, ainque que des prestataires et partenaires ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Le gagnant ne pourra demander aucune compensation à la SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

La SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION ne saurait être tenue responsable de l'utilisation des lots faite par les gagnants.

Article 6 – Litiges

Le gain est entièrement régi par tirage au sort et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la SAS PONT L'ABBE DISTRIBUTION.

Article 7 – Règlement du jeu

Le présent règlement est disponible à l'accueil du Centre E.LECLERC de Pont l'Abbé et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande en écrivant au Centre E.LECLERC de Pont l'Abbé.

Le règlement est déposé chez Maître Jean-Michel Morvan, Huissier de Justice à Pont l'Abbé, 11 rue Pierre Volant, en l'étude duquel il est également accessible.